BAFD

QU'EST-CE QUE LE BAFD ?

Le **B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions de **D**irecteur est un diplôme permettant de diriger des séjours et des accueils de loisirs.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Étape 1 : Session de formation générale (9 ou 10 jours)
La formation donne la possibilité d'acquérir les notions de base permettant d'exercer les fonctions de directeur et de construire un projet personnel de formation.

Étape 2 : Premier stage pratique (14 jours)
Le stage pratique, en tant que directeur ou d'adjoint de direction, permettra au candidat de mettre en œuvre les acquis de la session de formation générale sur l'ensemble des fonctions.

Étape 3 : Session de perfectionnement (6 jours)
Durant la session de perfectionnement, le candidat complètera ses acquis par des séquences de formation adaptées.

Étape 4 : Second stage pratique (14 jours)
Ce second stage pratique dans des fonctions de directeur permettra au candidat de perfectionner ses compétences.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR RENTRER EN FORMATION BAFD ?

- Avoir au moins 18 ans au premier jour de la session de formation générale
- Être titulaire : soit du BAFA, soit d'un diplôme, titre ou certificat de qualification permettant d'exercer les fonctions d'animation.
- Être inscrit sur le site internet jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD

QUELLES SONT LES AIDES DE LA CAF DE LA HAUTE-LOIRE ?

Une aide de **750 €** pour la session de formation générale aux stagiaires domiciliés en Haute-Loire et ressortissants du régime général (sans condition de ressources).

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

- Demander à la Caf de Haute Loire le formulaire de demande d'aide à la formation ou le **télécharger sur le site caf.fr** rubrique Ma Caf > 43000 > Vie personnelle > Les aides à la formation BAFA et BAFD, pour le **remplir et le faire compléter par l'organisme de formation**.
- Renvoyer le formulaire à :

Caf de la Haute-Loire
10 avenue André Soulier - CS 50322
43009 Le Puy-en-Velay Cedex

La demande doit être renvoyée au plus tard 6 mois après l'inscription à la formation générale.

Réalisation : Caf de la Haute-Loire - © Crédits photos : Cnaf

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Loire

Caf de la Haute-Loire
10 avenue André Soulier - CS 50322
43009 Le Puy-en-Velay Cedex
Tél : 3230 Service gratuit + prix appel
caf.fr

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Loire

AIDES AUX FORMATIONS

BAFA

BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR/DIRECTEUR

BAFD

BAFA

QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

Le **B**revet d'**A**ptitude aux **F**onctions d'**A**nimateur est un diplôme qui permet d'encadrer des enfants et adolescents de moins de 18 ans dans des centres de vacances ou de loisirs.

COMMENT SE DÉROULE LA FORMATION ?

Étape 1 : Session de formation générale (8 jours minimum)

Afin d'acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation, le candidat devra d'abord suivre un stage théorique proposé par un organisme de formation habilité, de son choix. Cette formation peut se dérouler en internat, en externat, en continue ou fractionnée en 4 parties ou plus.

Étape 2 : Stage pratique (14 jours minimum)

Le stage pratique se réalise en qualité d'animateur stagiaire dans une structure habilitée par la DDCSPP. Il permettra au candidat de mettre en application les acquisitions du stage théorique. Il est à effectuer dans un délai maximum de 18 mois après la formation générale.

Étape 3 : Session d'approfondissement ou de qualification

La session d'approfondissement (6 jours minimum) a pour but de compléter la formation du candidat et de faire un bilan des deux étapes précédentes.

La session de qualification (8 jours minimum) a pour but d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade... Elle permet d'encadrer ces activités dans un accueil de loisirs ou un séjour de vacances.
L'une ou l'autre doit se dérouler au plus tard dans les 30 mois à partir de la date d'inscription à la formation.

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR RENTRER EN FORMATION BAFA ?

- Avoir au moins 16 ans au premier jour de la session de formation générale
- Être inscrit sur le site internet jeunes.gouv.fr/-BAFA-BAFD

QUELLES SONT LES AIDES DE LA CAF DE LA HAUTE-LOIRE ?

Pour les formations effectuées à compter du 1er juin 2022, des aides (sans condition de ressources) peuvent être accordées aux personnes domiciliés en Haute-Loire :

- Une aide de **300 €** pour la session de formation générale pour les ressortissants du régime général, dans la limite de 90 % du reste à charge pour la famille.

- Deux aides pour la session d'approfondissement ou de qualification :
  - **150 €** pour les ressortissants du régime général,
  - **91,47 €** quel que soit le régime d'appartenance, majorée de **15,24 €** si la session d'approfondissement porte sur l'accueil du jeune enfant.

Nouveauté : Pour les stages d'approfondissement effectués à compter du 1er juillet 2023, l'aide s'élève à **200 €**.

QUELLES SONT LES DÉMARCHES À SUIVRE ?

- Demander à la Caf de la Haute-Loire les formulaires de demande d'aide à la formation ou les **télécharger sur le site caf.fr** rubrique Ma Caf > 43000 > Vie personnelle > Les aides à la formation BAFA et BAFD, pour les **remplir et les faire compléter par l'organisme de formation.**
- Renvoyer en deux temps les formulaires à :

Caf de la Haute-Loire
10 avenue André Soulier - CS 50322
43009 Le Puy-en-Velay Cedex

- Après avoir effectué la session de formation générale, renvoyer le formulaire « BAFA 1 »
- Après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification, renvoyer le formulaire « BAFA cerfa 11 381*02 »

La demande doit être renvoyée au plus tard 3 mois après l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification.

Modalités de versement de l'aide :

- Si le candidat (ou ses parents) est allocataire de la Caf, l'aide sera versée sur le compte connu dans le dossier Caf
- Si le candidat n'est pas allocataire de la Caf, il devra :
  - Adresser une copie de sa carte d'identité (recto/verso) et un relevé d'identité bancaire ou postal
  - Indiquer son régime de sécurité sociale (régime général, Msa...)

Informations utiles :

Le candidat doit prendre contact avec le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Tél : 04 71 04 57 57.
La SDJES informe sur les conditions d'accès au BAFA, valide les stages, délivre le brevet et peut **renseigner sur les associations organisant les formations**.